L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 28 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

DEMANDES.

On demande à acheter le journal l'Abeille, du 22 septembre 1889. S'adresser au bureau de l'Abeille. 28 déc—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Elizabeth Bey.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 39 309—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Herman F. Klumpp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22déc—22 26 31

Succession de J. D. Byrne.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - No 39 514—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Byrne, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 déc—22 26 31

Succession de John B. McGinty.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,652—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Elizabeth McGinty, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 déc—22 26 31

Succession Nicholas Seibel et Femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,662, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eugene F. Buhler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 déc—20 24 29

Succession de Jane K. Hill.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,924—Division E—Attendu que Wade H. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de Jane K. Hill, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 déc—21 24 30

Succession de Mme Caroline Oberg.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,907—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Jacob, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 déc—19 23 28

Succession de Godfrey Borrell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,324—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes W. Borrell, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

Etat de la Louisiane.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,137—Division E—John Henry vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire John Henry, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Geo. H. Braughn Esq., notaire public, en son bureau, No 26 Commercial Place, en cette ville, le MERCREDI, 17ème jour de janvier 1894 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1893.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3f au 17 jan

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—No 41,056—Ordre—J. G. Prosdame vs ses Créanciers.—Que la cession des biens faite par J. G. Prosdame, au bénéfice de ses créanciers, soit et est par le présent acceptée par la Cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, commençant le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, de déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter pour ou contre la décharge de l'insolvable, et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne ainsi que les biens du plaignant soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
CHAS. FLOTTE, Député-Greffier.
20 déc—3f au 26 jan

Etat de la Louisiane.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,009, Division A.—E. Lange vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire E. Lange soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq., notaire, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, JEUDI, 28me jour de décembre 1893, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1déc—3f au 28 déc

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

DÉCEMBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Antoine, Alexandre — Daguier, Jean Claude
Anquelle, Auguste — Gougey, Auguste
Bertin, Charlotte — Hiegel, Joseph (époux)
Bordages, Bertrand — Médan, Michel
Bourgeois, Jules — Mistrie, Jules
Buscail (veuve de François) née Journu (et enfants) — Péré, Pierre — Platant, Charles — Pourtalet, Joseph
Bu ka, Dme Chamery née Miller — Rouyer, Marie, née Ryqueur
Camal, Jean Marie — Tisnés, Sophie, née Daller
Casaudebat, Benoit
Charcot, Emile

LETTRES.
Mlle Mathilde Caben.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

JOURNAUX FRANCAIS
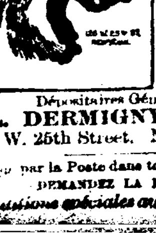

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Ill'rée, etc
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
E... par la Poste dans toute l'Amérique
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

L'ABEILLE
de la
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73.. ..CHARTRES.....73

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième,

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.
2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.
3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.
4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu en le Bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.
(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.
En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.
{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
15 janv [illegible] 80

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 DECEMBRE—CLASSE No 406
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
53	24	6	62	33	38	36	56	1	40	19	59	42	49

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 27 décembre 1893—4 heures P. M
J. A. A. ROUSSEAU
EDGAR PILIÉ,
Commissaires
☞ Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être [illegible] en tout temps dans toutes les [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Vente importante par le Marshal des Etats-Unis.

No 12,230—Mme Sarah E. Atkins, épouse du Dr Francis Atkins, vs Amos Runkel.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le Cinquième Circuit Judiciaire et District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit Judiciaire et District de l'Est de la Louisiane, dans la susdite affaire, et d'un ordre de la dite Cour fixant le lieu de la vente je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux 145 rue du Canal en la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, JEUDI, le 28me jour de décembre 1893, à midi, au plus offrant, pour du comptant avec bénéfice d'une estimation, tous les articles, marchandises, meubles, propriété et effets trouvés au magasin No 145 rue du Canal, consistant en un vaste assortiment de bonneterie pour femmes et enfants, lingerie de dessous pour dames et messieurs, cravates pour messieurs et dames, paniers, "comforters", oreillers de fantaisie, voiles et ruchets, installations de gaz et de magasin, voitures Lamson, garnitures, broderies, dentelles, parfumeries, étoffes à robes, notions, éventails, "muffs", etc., etc., selon un inventaire enliassé à mon bureau.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, Lne, 16 déc. 1893.
17 déc—17 20 24 28

Vente importante par le Marshal des Etats-Unis.

No 12,231.—Joseph R. Mighell vs. Amos Runkel.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le Cinquième Circuit Judiciaire et le District de l'Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi dirigé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit Judiciaire et le District de l'Est de la Louisiane, dans la susdite affaire, et d'un ordre de ladite Cour fixant le lieu de la vente, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux Nos 7 et 9 rue Bourbon, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le JEUDI, 28me jour de décembre 1893, à midi, au plus offrant, pour du comptant, avec bénéfice d'estimation, tous les articles, marchandises, meubles, propriété, et effets, trouvés dans le bureau Nos 7 et 9 rue Bourbon, consistant d'un vaste assortiment de mouchoirs et de gants pour dames et messieurs, d'étoffes pour robes et de garnitures, d'articles de fantaisie en cuir, de la lingerie de dessous pour dames, messieurs et enfants, manteaux et châles pour dames et enfants, articles en peluche, voitures pour bébés, couverture et contrepointes, soieries, velours, flanelle et articles importés, ombrelles, articles pour le cou, articles pour athlètes, costumes pour enfants, articles en fourrures, vitrines, installations de magasin, voitures de Lamson, installation de gaz, rugs, etc., etc., selon un inventaire enliassé à mon bureau.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
J. B. DONNALLY, Marshal des Etats-Unis.
Nouvelle-Orléans, Bureau du Marshal des Etats-Unis, le 16 décembre 1893.
17 déc—17 20 24 28

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Hilaire Labat per Félix J. Lèche, agent, vs. Frank Delandro ou De Landro.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, Lne. No 13,604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la maison de com. No 10 6 rue Magasine dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 6 janvier 1894, à 10 h A.M de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
20 déc—26, janv. 1 6.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Louisiana Homestead Association vs Veuve J. J. Azemard et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No [illegible] 569.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné par le No 3, sur un plan dressé par E. Surgi, et déposé comme plan No 33, dans le livre de plans No 3 de A. Ducatel, notaire, et mesure, au pied américain, trente pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de cent trente-un pieds deux pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—jan 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, portant les numéros municipaux 1,325 et 1,327 rue Magazine, entre les rues Soniat et Dufossat.

Félix J. Puig vs. Wm. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,665—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Soniat et Dufossat, dans l'ilet numéro deux cent quarante. Le lot de terre est désigné par la lettre "B" d'après un plan dressé par H. W. Reynolds, ingénieur civil, en date du 10 juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, en date du 14 juillet 1891, et mesurant quarante pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent. La dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1325 et 1327 rue Magazine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 250 acres de terre dans la paroisse St-Tammany.

Solomon Kahn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 38,696—En vertu d'un ordre de vente daté 8 décembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

250 acres de terre situés sur la rivière Bogue Chitto, paroisse St Tammany, Louisiane, étant une portion d'un plus grand morceau de terre connue sous le nom de "Keller Ferry Tract", mesurant primitivement 550 acres, borné au nord par la dite rivière Bogue Chitto; au sud, par les terres de W. F. Dupriest—une partie du premier terrain; à l'est par des terres de B. West, et à l'ouest par le terrain Rivers.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 déc—9 15 22 29—5 10 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de l'intérêt dans une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magasine.)

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 37,773—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un jugement rendu le 17 novembre 1893 et signé le 23 novembre 1893, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 janvier 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les onze-douzièmes indivise de la propriété décrite ci-après, étant les portions et intérêts de:

Mme Ann Madden, veuve par le premier mariage de John Ermon, et par second mariage de Terrence McConnell—et de ses deux fils, William Michael Mortimer Ermon et Robert Morgan Ermon.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasine Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente-cinq pieds de la rue Race.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 déc—12 19 26—jan 2 9 15

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et [illegible] de pianos [illegible] spécialité.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de ROBERT MOUAT.

No 37,943.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 décembre 1893 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété de beaucoup de valeur ci-après, à savoir—

1° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 258, borné par les rues Mandeville, Bourgogne, Espagne et Dauphine. Le dit lot est désigné par le numéro deux, et mesure en mesure américaine, 22 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville sur 71 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté le 8 avril 1847, et déposé au bureau de Edward Barnett, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 103.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, ayant deux chambres au premier étage, deux chambres et un cabinet au second étage entrée sur le côté, corridor; une bâtisse pour cuisine à un étage ayant deux chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 101 rue Mandeville.

Acquis par ledit défunt par achat de Jean Baptiste Sauvinet, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 15 mai 1847, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 42 folio 595.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 168, borné par les rues Villeré, Ste-Anne, Marais et Dumaine, désigné par le numéro deux, et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Villeré sur 63 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, contigu sur le côté le plus rapproché de la rue Ste-Anne, le côté du fond du lot numéro un, d'après le plan dressé par J. N. de Pouilly, daté le 27 novembre 1847, et déposé au bureau de P. E. Laresche, d'après le plan numéro six, livre de plans L.

Les améliorations comprennent un très élégant double corps de logis à un étage et attic recouvert en ardoises, ayant trois chambres et escalier conduisant à chaque côté, au rez-de-chaussée, et une chambre de chaque côté dans l'attic, hydrants, citernes et lieux d'aisances de chaque côté, connu par les numéros municipaux 168 et 168 1/2 rue Villeré.

Acquis par le dit défunt par achat de Marie Josefa Macias veuve de Ramon Otero, d'après un acte passé pardevant P. E. Laresche notaire, le 29 novembre 1847, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 44, folio 130.

3° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 91, borné par le Felicity Road, les rues St-Thomas et St-James. Le dit lot est désigné par le numéro un, et mesure, en mesure américaine, 34 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Thomas, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après le plan dressé par Adolph Knell, le 8 mai 1849 et déposé comme plan No 94, au bureau de J. R. Beard, notaire.

Une moitié de l'allée désignée sur le dit plan comme courant entre la maison sur le lot numéro un et la maison sur le lot adjacent étant comprise dans la mesure ci dessus, et la dite allée, 3 pieds de large, est commune aux lots numéros un et deux.

Les améliorations comprennent un très élégant double corps de logis recouvert en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie au fond; aussi une cuisine à un étage recouvert en ardoises dans le fond, avec quatre chambres, quatre citernes, lieux d'aisances, etc., connu par les numéros municipaux Nos 286 et 288 rue St-Thomas.

Acquis par le dit défunt par achat de Gacinto Lobrano, d'après un acte pardevant J. R. Beard, notaire, le 13 mai 1849, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 48, folio 643.

4° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 334, borné par les rues Perdido, Gravier, Liberté et Franklin. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 9 3 10 de face à la rue Liberté sur 127 pieds 11 pouces 7 2 40 de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan déposé au bureau de Alphonse Barnett notaire.

Les améliorations comprennent un double corps de logis recouvert en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galeries au fond, aussi une cuisine au fond à deux étages recouvert en ardoises, ayant quatre chambres, waterworks lieux d'aisance, etc., connu par les Nos municipaux 111 et 113 rue South Liberty.

Acquis par le dit défunt par achat de P. M. Tourné et G. Van Duil, d'après un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 17 janvier 1853, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 58, folio 366.

5° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 19[illegible], borné par les rues St-Philippe, Claiborne, Robertson et Ursulines. Le dit lot est désigné par le numéro [illegible] (ancien lot soixante-douze), et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 112 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et face à la rue Robertson, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 6 mai 1841.

Les améliorations comprennent une spacieuse bâtisse à double corps de logis à un étage avec attic, recouverte en ardoises, ayant quatre huit chambres, cabinets, cuisine à deux étages, quatre chambre, citerne, lieux d'aisance, etc., connue par les numéros municipaux 227 et 227 1/2 rue St-Philippe, et formant l'encoignure des rues Robertson et St-Philippe.

Une moitié indivise acquise par le dit défunt par achat de François Théliaule Théard, d'après un acte passé pardevant Alexandre Bienvenu, notaire le 30 juin 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 71, folio 133. L'autre moitié indivise acquise par le dit défunt par achat des héritiers de G. H. Théard, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 30 juin 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 71, folio 664.

6° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 12 borné par les rues North Peters, Hôpital, Ursulines Gallatin. Le dit lot est désigné par le numéro un, et est, en mesure américaine, 25 pieds, 11 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters sur 79 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Hôpital, et 75 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2 et 25 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur la rue Gallatin, d'après un plan dressé par H. Fithé daté le 12 mai 1850, et déposé au bureau de A. Boudousquié, notaire.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages recouvert en ardoises, actuellement occupé par le "Simone House" et connu par le numéro municipal 6 rue North Peters, et No — rue Gallatin.

Acquis par le dit défunt par achat de Aaron Stephens, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 5 janvier 1861, enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre 83, folio 497.

7° **Un certain terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet No 206 borné par les rues Claiborne, St-Philippe, Derbigny et Ursulines. Le dit terrain est désigné par le numéro quatre et mesure 31 pieds 6 pouces de façade rue Claiborne sur 104 pieds 6 pouces de profondeur, selon un plan dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de E. Barnett, comme plan No 101.

Les améliorations consistent en une maison très élégante à un étage, couverte en ardoises, à deux corps de logis, ayant cinq chambres de chaque côté, bâtisse de dépendance ayant une chambre de chaque côté, citerne, etc., et portant les Nos municipaux 219 et 219 1/2 rue Nord Claiborne.

Acquise par le défunt par achat de la succession de Mathilda Lafargue, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant E. A. Peyroux, notaire, le 28 mai 1878 enregistré au bureau des transferts, livre 109, folio 545.

8° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet No 176, borné par les rues Villeré, Ursulines, Robertson et Bayou Road; ledit terrain mesurant 30 pieds de façade rue Villeré, 31 pieds 9 pouces sur une ligne oblique dans le fond, sur 81 pieds 1 pouce sur la ligne du côté de la rue des Ursulines, et 78 pieds 7 pouces de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé de terre, couvert en ardoises, ayant cinq chambres, auvent, deux citernes, lieux d'aisances, parterre, entrée pour voiture, corridor, etc., portant le numéro municipal 251 rue Robertson.

Acquis par ledit défunt par achat, de la succession de John R. Clay, par acte passé pardevant Alcée J. Villeré, notaire, le 4 novembre 1879, enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 111, folio 941.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste, s'il y en a, à un ou à un et deux ans de crédit, à leur choix, en des billets portant pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, billets divisés en coupons et garantis, ensemble avec les honoraires des avocats plus loin pourvus, garantis aussi par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale; les acquéreurs faisant assurer les propriétés vendues contre l'incendie et transféreront les polices aux légataires ou vendeurs, et paieront cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant des billets en cas de litige pour le recouvrement des dits billets. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur leurs enchères, entre les mains des encanteurs, pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

PAR FOURTON & FISCHER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS DE VILLE.
Certificats d'Ecole de la Ville de la Nouvelle-Orléans.
WARRANTS D'ETAT.
Certificats de la Police Métropolitaine.
EFFETS MOBILIERS.

Succession de Samuel Browne.

No 39,885.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR FOURTON & FISCHER—H. C. Fourton, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 19 décembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Samuel Browne, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un Bon de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1,000 [7 pour cent d'intérêt, vieux].
2° Huit Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans [6 pour cent d'intérêt, prolongé], de $1,000 chacun.
3° Quinze Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans [6 pour cent d'intérêt, prolongé], de $50 chacun.
4° Certificats d'école de la Nouvelle-Orléans pour le montant de $5,868.27.
5° Warrants d'Etat, certificats d'école pour le montant de $2,219.17
Certificats de Police Métropolitaine, pour le montant de $283.97
Et le même jour, à 10 heures du matin, au No 49 rue Royale:
Un lot de meubles et autres articles.
24 déc—24 27 31—janv 3 7 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Vieux Coin Bien Connu
Des rues Louisa et Nord Peters.

Bâtisse en granit, à deux étages, distribuée de façon à convenir pour magasin et résidence.

Le morceau de terre au coin des rues Union et Genius.

Veuve Adélaïde A. Guex et autres
—vs.—
Louis J. D'Aquin, individuellement et comme curateur de John Edgard D'Aquin, interdit, et de Jules J. D'Aquin, tuteur naturel des mineurs John Joseph, Anna, Jules Richard D'Aquin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,570.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, au rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 13 et 19 juin 1893 et d'un amendement au jugement rendu et signé le 27 novembre 1893, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Trois certains terrains**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le haut [illegible] Clouet (aujourd'hui Troisième District de cette ville) bornés par la Voie Publique ou la Levée (maintenant Peters), Clouet, Louisa et Chartres, désignés par les Nos 9, 10, 11 sur un certain plan de Joseph Pilié, voyer de la Deuxième Municipalité, daté le 24 février 1841, et annexé à un acte de vente par ——— à Mme Pierre Blanchard, les dits lots mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 9 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters (anciennement rue de la Levée), 24 pieds 5 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters (anciennement rue de la Levée) sur 108 pieds 3 pouces et 6 lignes sur le côté qui touche au lot No 11, 109 pieds 2 pouces et 1 ligne sur le côté le divisant du lot No 9 et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, où il est borné par le lot No 8, le lot No 11 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters (anciennement rue de la Levée), 107 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de et courant parallèlement à la rue Louisa, 109 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 10 et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond où il est borné par le lot No 8, le dit lot formant l'encoignure des rues Louisa et Levée (actuellement rue North Peters)

Les améliorations comprennent la bâtisse en granit à deux étages avec attic et une grande véranda faisant face aux rues North Peters et Louisa, distribuée au rez-de-chaussée de façon à servir de magasin avec vestibule et escalier, quatre chambres et vestibule à l'étage supérieur, bâtisse en brique au fond avec 6 chambres et un cabinet au rez-de-chaussée et 6 chambres à l'étage supérieur, trois citernes, 2 en bois et 1 en fer, lieux d'aisance, etc.

2° Une portion de terre en cette ville, ilet 1057, compris entre les rues Union, Génie, Français et Liberté, mesurant environ 150 pieds de face à la rue Union sur environ 127 pieds de profondeur et face à la rue Génie.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la partie de crédit, à un et deux ans, avec intérêt au taux de huit pour cent par an, garantie par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6 13 20 27—Jan 3 10

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 29 rue Miro, et Six Actions de People Homestead Association.

Succession de Joséphine Fryer.

No 40,585—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 3 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District, Division D, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan.

1° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyra, désigné par le No 25 sur un plan dressé par F. W. Tourné, en date du 24 novembre 1871, déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 41 du livre de plans No 7, lequel terrain mesure 27 pieds de façade rue Miro, sur 102 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres, galerie, etc.

2° **Six actions de la People's Homestead Association**, de la série 5, livre No 1049, de la valeur au pair de $200, chaque action, lesquelles actions ont droit à un crédit en paiements faits par le [illegible] de $345—Ensemble avec tous les droits, privilèges et avantages attachés ou relatifs à la création des dites actions.

Conditions—Les certificats d'actions payables comptant. Les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'adjudicataire, et le reste à crédit de un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt [illegible], garantis par hypothèque du vendeur privilège et toutes autres clauses de sécurité usuelles. 10 pour cent de dépôt comptant.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire, aux frais des acquéreurs.
1er déc—1 6 13 20 27 3 14 jan

E. CURTIS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

FUMEUR REGULIER.
Tabac et cigares à l'encan.

Dans l'affaire de Wm W. Hawkins et al. vs. Jno. E. Tumey & Co. Limited.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 41 011

SAMEDI, 30 décembre 1893, à 11 A. M., en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé 20 décembre 1893, nous procéderons à la vente à l'enchère publique au local coin Girod et Tchoupitoulas, de la propriété ci-après décrite—

1° **Un lot de cigares** de diverses marques populaires telles que Pickwick Club, King Momus, etc. ensemble avec un lot de tabac en feuilles, boîtes à cigares vides, ustensiles pour fabrication, etc, d'après un inventaire enregistré.
2° **Un coffre-fort en fer**, pupitre, chaises et meubles de bureau, d'après l'inventaire.
3° **Un lot d'articles divers**, comme décrits dans l'inventaire
Conditions—Strictement comptant sur les lieux.

Tous les effets de la Tumey Company, Limited, comme décrits ci dessus, seront offerts en block premièrement; s'il n'y a pas d'acheteur en block, nous offrirons alors le stock en détail.
E. CURTIS & CO., Encanteurs.
21 déc—21 22 23 24 27 28 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double dans le Quatrième District.

Succession de R. J. Christian,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 40.483.

PAR E. CURTIS & CIE, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal.—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la **Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles**, nous vendrons à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 5 Déc. 1893, et rendu dans la susdite et numérotée affaire, la propriété ci après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Livaudais Quatrième district de cette ville, désigné par le No 12, dans l'ilet No 97, qui est borné par les rues Sixième, Septième, Colisée et Prytanée, d'après le plan du dit faubourg, dressé par B. Buisson, daté le 5 mars 1832, déposé en le bureau de T. Guyol, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, d'après un plan déposé en le bureau de James Graham, notaire, comme plan No 36, 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes pour 1894, paiera l'acte de vente pardevant Chas B. Upton notaire, et déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication. Le plan est à la Bourse.
13 déc—13 20—janv 3 10 14 17

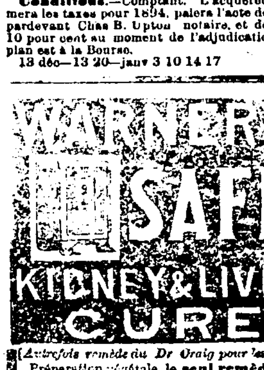

[Autrefois remède du Dr Craig pour les reins.]
Préparation végétale, le seul remède sûr pour la maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et de la vessie.
☞ Certificat de 1er ordre à l'appui.
☞ Pour la guérison du Diabète, demandez Warner's Safe Diabetes Cure.
☞ Pour la guérison de la maladie de Bright et les autres affections demandez Warner's Safe Kidney and Liver cure.
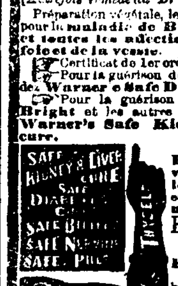

Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.
H. H. WARNER & CO., Propriétaires, Rochester, N. Y.
☞ Demandez les brochures et certificats.
Agent pour la vente en gros à la N Orléans
I. L. LYONS.
1 anv-1an-M.I.S.-vêo

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une plantation de valeur dans le district de Barataria, paroisse de Jefferson.

A. J. Vick vs Louis Volz.

Vingt-unième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, Dossier No 144.

Vente au comptant. Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en cet Etat, le dit jugement rendu le 6me jour de décembre 1893 et signé le 22me jour de décembre 1893, dans l'affaire de A. J. Vick vs Louis Volz, Dossier No 144 de la dite cour, pour opérer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° **Une certaine plantation**, ensemble avec toutes les bâtisses, machines et améliorations qui s'y trouvent, située dans le District de Barataria, paroisse Jefferson, en cet Etat, à environ 20 milles de la Nouvelle-Orléans, et mesurant environ 200 arpents de façade sur le Bayou Barataria sur une profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornés d'un côté par le Bayou Chaland, et de l'autre par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et Michel Commagère

2° **Un certain terrain** contigu au morceau de terre ci dessus décrit sur le côté inférieur, et mesurant cent arpents plus ou moins sur le Bayou Barataria sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, borné d'un côté par le morceau de terre, et de l'autre par le Bayou Anse Vier.

3° **Un autre certain morceau de terre** connu sous le nom de "Ile Bonne," situé dans le dit district de Barataria et en face du morceau de terre ici décrit en premier lieu, mesurant plus ou moins, 35 arpents de façade sur le Bayou Barataria, avec une profondeur s'étendant presque jusqu'au "Lac Ouacha" borné d'un côté par le Bayou Dauphin, et de l'autre par le Bayou Vilars.

4° **Un autre morceau ou portion de terre** situé dans le dit district de Barataria, mesurant un demi arpent de façade sur le dit Bayou Barataria, borné d'un côté par les terres de Terre ce Droust, et de l'autre côté par celles de J. B. Dauterive.

Les quatre dits morceaux de terre mesurent en moyenne environ douze mille (12,000) arpents, plus ou moins, et seront vendus ensemble en bloc.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 payable comptant sur les lieux, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Octave Morel notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 déc—27 31—jan 7 14 21 28 au 31

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Quatrième District.
Les Deux Elégantes et Belles Résidences à Deux Etages, Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième.

Charmant voisinage, près des Eglises, Ecoles, Marchés et Chars. A long crédit et à conditions faciles.

Succession de Mme Ann McNamara.

No 40 076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI 24 janvier 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 14 octobre 1893 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **L'élégante résidence à deux corps de logis** à deux étages Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant de chaque côté, salon, salle à manger, cuisine et trois grandes chambres à coucher, grande galerie en avant et au fond; un grand terrain et cour. Le terrain est désigné par la lettre C sur un croquis de D. M. Brosman, Ex-député voyer, daté le 20 septembre 1893, et comme lot No trois d'après un plan de H. Moehausen, voyer, daté le 4 mai 1854 déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, et mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° **La jolie résidence double à deux étages** Nos 140 et 142 rue Huitième contenant salon, salle à manger, trois chambres à coucher cuisine, jardin devant, grande cour à l'arrière et gaz partout. Le lot est désigné par la lettre B sur un croquis de D. M. Brosman, Esq. député voyer et comme lot No deux sur un plan de H. Moehausen, déposé comme ci-dessus et mesure trente-deux pieds 5 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt six pieds entre lignes parallèles, toute mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, assurances, honoraires d'avocats et autres clauses usuelles de garantie; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 déc—20 24 31—janv 7 14 21 24

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 2[illegible]
15 Poste de la Cie de Pompe No 25
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 4
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du I. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
[illegible] Presse à Coton et Levée.
[illegible] Marché Washington.
[illegible] Louisa et Remparts.
[illegible] Poste de la Cie de Pompe No 2[illegible] rue Dauphine
[illegible] Franklin et Indépendance
[illegible]
[illegible] Dauphine

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Valeur A L'ENCAN.

Quatre-vingt seize Actions du fonds-capital du Louisiana Electric Light Company.
Quatre-vingts Actions du fonds-capital de la Metropolitan Bank.
Le tout pleinement payé.

Succession de John Nelson et femme.
Par ordre de la Cour Civile de District.
A l'Encan. Au Comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteurs — Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 3 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, avec le consentement des parties intéressées, et en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un ordre signé par l'Hon. George H. Théard juge de la Division E, pour le compte de la succession de Mme John Nelson, Dossier No 40 177 et l'autre ordre signé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, pour le compte de la succession John Nelson, Dossier No 33,625, tous deux décédés, et les deux ordres datés le 25 novembre 1893 et aussi deux ordres supplémentaires des dits Honorables juges dans les mêmes affaires, tous deux datés le 15 décembre 1893, à l'encan il sera vendu—

1° **Quatre-vingt-seize (96) actions du fonds capital préférées**, de la Louisiana Electric Light and Power Company, de $100 chacune, pleinement payées, avec 6 pour cent d'intérêt par an garanti.
2° **Sept actions (7) du fonds capital préférées**, de la Louisiana Electric Light Company, de $100 chacune, pleinement payées, avec 6 pour cent d'intérêt par an garanti.
3° **Quatre-vingts (80) actions du fonds-capital de la Metropolitan Loans, Savings and Pledge Bank**, de $100 chacune, pleinement payées.
A être vendues en lots, au gré des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
19 déc—19 24—à date—3 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence
No 251 rue Huitième,
Entre Prytanée et Colisée.
Avec Terrain d'à peu près 65x127 pieds

Dans le voisinage des belles résidences de MM. Branch K. Miller, Cohen M. Soria, John P. Moore, W. C. C. Claiborne, Baldy, Logan et autres.

Succession de David H. Marks, Décédé.
A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI le 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 13 décembre 1893 Dossier No 39 244, pour le compte de la succession de David H. Marks, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un certain lot ou portion de terre, consistant en deux lots ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Septième, Prytanée et Coliseum; la dite portion de terre mesure 64 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles, le tout en moins et entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent d'une jolie et confortable résidence en bois à deux étages, portant le No 251 de la rue Huitième et a large corridor au-dessus et au dessous, salons doubles, salle à manger, cuisine et chambre à bain, cabinet d'aisance, office, etc., et 4 chambres à coucher au davantage.

Gaz et installations partout dans la maison, manteaux de cheminées, maison en excellent état, citerne, hydrant, auvents, etc., allées en Schillinger, jolie grillage en fer devant, jolie terre gazonnée sur les côtés, fleurs, etc., et rapportant un loyer annuel de $600. La rue est couverte de gravier Roberts, beaux trottoirs et un voisinage des plus choisis, où sont tous les moyens de transport modernes. Le tout d'après un plan exposé au lieu de la vente, à une salle des encanteurs. C'est la même propriété que le défunt avait acquise de James Wilson ainsi qu'il appert d'un acte pardevant Joseph D. Taylor notaire, le 16 juillet 1886.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 7 0/0 intérêt par an à partir du jour de la vente et renfermant toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893, en outre de son enchère et fera un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 déc—14 17 24 31—jan 7 14 au 17

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée Et Vacante
—DANS LES—
Deuxième et Troisième Districts.
Résidences de Deux Etages.
Sites à Cottages et Propres à y Bâtir.
La Charmante Résidence-Cottage **No 499 rue Colombus.**
Entre les rues Broad et White.
Bâtisse en Briques à Deux Etages **No 242 rue Dauphine.**
Entre les rues St-Philippe et Ursulines.
Le Cottage Simple, **No 184 rue Bourbon,**
Entre les rues Domaine et Ste Anne
Le Cottage No 501 rue Colombus
Entre les rues Broad et White.
Six Beaux Terrains convenables pour y bâtir,
Rues Broad et Abadie.
A l'Encan. A Crédit.

Succession de Virginie Borne, veuve d'Albert Caillier.

No 39,967—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

Vente en Partage.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE—Alfred C. Green, encanteur,—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé dans la susdite affaire, le 5 décembre 1893, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir.

1° **Le cottage No 499 rue Colombus**, dans le 3me district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Colombus, Laharpe, Broad et White. Le terrain est désigné par la lettre A, et mesure environ 59 pieds 4 pouces de façade rue Colombus, sur 125 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur; le dit terrain se compose de tout le lot No 5 et d'une plus grande partie du lot No 4.

Le cottage est à distance de la rue, a un grillage en fer sur la devanture, corridor, galerie, salon, salle à manger, 3 chambres, cabinet, cuisine, etc. Le terrain est tracé en jardin, avec pavages en Schillinger, plusieurs orangers et arbres fruitiers. Une demeure charmante entourée de tous les agréments.

2° **Le cottage simple No 501 rue Colombus**, dans le troisième district, carré d'ilet borné par les rues Colombus, Laharpe, Broad et White. Le terrain est désigné par la lettre B et mesure environ 30 pieds 8 pouces de façade rue Colombus sur 125 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Ledit terrain se compose de tout le lot No 3 et d'une faible partie du lot No 4

Le cottage est retiré de la rue, a des galeries sur la façade et les côtés, 5 chambres, etc.; il donne un bon loyer.

3° **Le cottage No 184 rue Bourbon**, dans le 2me District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Domaine et Ste-Anne. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourbon, sur 95 de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Le cottage a quatre chambres et un cabinet dans le corps de logis, chambre à bain, etc; une bâtisse à deux étages à l'arrière ayant quatre chambres, bâtisse à bois et à charbon, hydrant, etc.

4° **La maison de résidence en briques à deux étages, No 242 rue Dauphine**, dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rue Dauphine, Bourbon, Ursulines et St Philippe.

Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Dauphine, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, selon un plan attaché à l'acte pardevant A. Doriocourt, notaire de cette ville en date du 25 septembre 1875. La maison a huit chambres, hydrant, citerne, etc., est près d'un marché, d'églises, d'écoles et de tous les agréments.

5° **Six terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Broad White, Abadie et Aubry. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit:

Les terrains 1, 2 et 3 sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 37 pieds de façade rue Broad, sur 105 pieds de profondeur. Ils se composent de toute la portion de terre désignée par la lettre G, sur un plan particulier de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 octobre 1879, et annexé à l'inventaire de la succession de Charlotte Aline Thézan, épouse de Joseph Chevalier.

Les terrains 4, 5 et 6 sont contigus les uns aux autres, et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Abadie, sur 125 pieds 11 pouces de profondeur; et se composent de tous les terrains désignés par les lettres I, J, K, et L, sur le susdit plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 octobre 1879.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit payable en des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur ainsi que privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert d'assurances etc. Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRES DE CHOIX.
BATISSES
Rapportant de Bons Loyers.
St-André, près Rousseau:
Adèle, près Rousseau;
St-Thomas, près Ste-Marie;
CONFORTABLE RÉSIDENCE DE FAMILLE,
Avenue Jackson.
Situés dans le Garden District—Contigues au Chemin de Fer Electrique.

Succession de John Nelson, No 33,625, et Mme Wilhemena Tobbe, Veuve John Nelson, No 40,177.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et sous les instructions de toutes Parties intéressées.

Mercredi, 10 Janvier

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI 10 janvier 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre dans la succession de John Nelson, de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 novembre 1893 et dans la succession de Mme Wilhemena Tobbe, veuve John Nelson, de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 novembre 1893 pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

1° **Trois certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, ou qui en dépendent en quelque sorte situés et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Laurel et Annunciation; lesdits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par H. Moehauser, voyer, daté 25 janvier 1844, et déposé au bureau de L. R. Caire, ancien notaire en cette ville, et par la lettre B sur un croquis annexé à un acte de vente de H. T. Vennard à S. B. Smith, le 25 octobre 1850, passé pardevant L. P. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, les dits lots Nos 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Jackson et Laurel. Le lot désigné par la lettre B mesure 14 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; la dite portion est contiguë au lot No 9 et est prise du dit lot désigné par le No 8 d'après le dit plan de Moehauser. Les améliorations comprennent le grand, haut cottage élevé No 134 rue Jackson, coin Laurel, contenant vestibule traversant le centre, gaz, salon, salle à manger, chambre octogone, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine, chambre pour domestique, écurie, grande cour dallée. Les personnes désirant inspecter la dite propriété peuvent le faire en s'adressant en ce bureau pour les clefs.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St-André, Fulton ou St-Thomas et Adèle, et désigné par la lettre A sur un croquis et arpentage fait par Geo. De Armas, député voyer de la ville daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis 44 pieds 0 pouce et 2 lignes de face à la rue Adèle, même largeur dans le fond, sur une profondeur de 62 pieds 7 pouces sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Fulton et 63 pieds 9 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau et est formé d'une partie du lot désigné par le No 2 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 15 décembre 1855, et déposé comme plan No 201 au bureau de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages et deux corps de logis Nos 81 et 83 rue Adèle, et contenant, chaque côté, 6 chambres, et devront toujours rapporter un loyer de $12 par mois de chaque côté.

3° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Adèle, St André Rousseau et St Thomas ou Fulton, désigné par la lettre B sur un croquis et arpentage fait par Geo De Armas, député voyer de la ville daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis 44 pieds 0 pouces 2 lignes de face à la rue St-André même largeur dans le fond, sur une profondeur de 54 pieds 9 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Fulton, et 56 pieds 6 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau, et ledit lot est formé d'une partie du lot désigné par le No 2 sur un plan par C. A. Hedin, voyer, daté le 1 décembre 1855 et déposé comme plan No 201 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages et deux corps de logis No — rue St André et contenant chaque côté, 4 chambres, et devront toujours rapporter un loyer de $10 par mois de chaque côté.

4° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent, ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Fulton ou St Thomas et Rousseau, et désigné par la lettre A d'après un croquis et arpentage fait par Geo De Armas, député voyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Adèle sur une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau de 63 pieds, et sur une ligne en angle droit avec la rue Adèle allant vers la rue Fulton ou St-Thomas de 6 pieds, et de là une autre profondeur de 25 pieds, et 24 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne de l'arrière et 88 pieds sur la ligne de côté vers la rue Fulton ou St Thomas. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, Nos — rue Adèle, contenant de chaque côté, trois chambres et cuisine, et peut toujours rapporter un loyer de $10 par mois pour chaque côté

5° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Fulton ou St Thomas, et Rousseau, et désigné par la lettre B d'après un croquis et arpentage fait par Geo De Armas, député voyer, daté du 2 décembre 1893 et mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Adèle, sur 88 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme le No 72 rue Adèle, et contenant, de chaque côté, 3 chambres, cuisine et devront toujours rapporter un loyer de $10 par mois, de chaque côté.

6° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 63, borné par les rues Fulton ou St Thomas, Chippewa, St-André et Ste-Marie, sur un croquis daté le 29 avril 1871, fait par Wm. D. Lacy, encanteur, et annexé à un acte de dépôt au bureau de J. F. Coffey, notaire public en cette ville, daté le 10 mai 1871; et les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit croquis et sont attenant l'un à l'autre, et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 142 pieds et 30 pieds de largeur dans le fond, les dits lots ont les mêmes numéros et dimensions indiqués dans le croquis et relevé d'arpentage fait par Geo. De Armas, député-arpenteur de la ville, en date du 2 décembre 1893. Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu par les Nos 342 et 344 rue St Thomas ou Fulton, contenant, de chaque côté, environ 5 chambres. Le No 342 a un terrain extra sur le côté convenable pour une voiture ou un wagon.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec intérêt à 7 pour cent; lien au vendeur et hypothèque spéciale réservés, avec les clauses usuelles, pour garantir la portion à crédit; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Ronen, notaire public.
6déc—6 13 20 27—jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.
DEUXIÈME DISTRICT.
Magasin et Résidence,
Coin Bienville et Franklin.

Succession de Nicholas Litzelmann.

No 40,765—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

MERCREDI, 17 JANVIER.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date le 11 décembre 1893, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Basin, et mesurant en mesure américaine quarante-un (41) pieds et demi (1/2) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes et face à la rue Franklin, formant l'encoignure des rues Bienville et Franklin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage et attic, ayant magasin et chambre à coucher au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher dans l'attic, une bâtisse pour cuisine à deux étages avec cinq chambres, jolie cour avec puits et citerne.

Conditions—Comptant; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jeff. C. Wenck, notaire public.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Action du New Louisiana Jockey Club.

Succession de Wm J. Castell.

No 15,964—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 15 octobre 1893, dans la succession de Wm J. Castell, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, certificat No 111.
Conditions—Comptant.
24 déc—24—janv 3 7 10